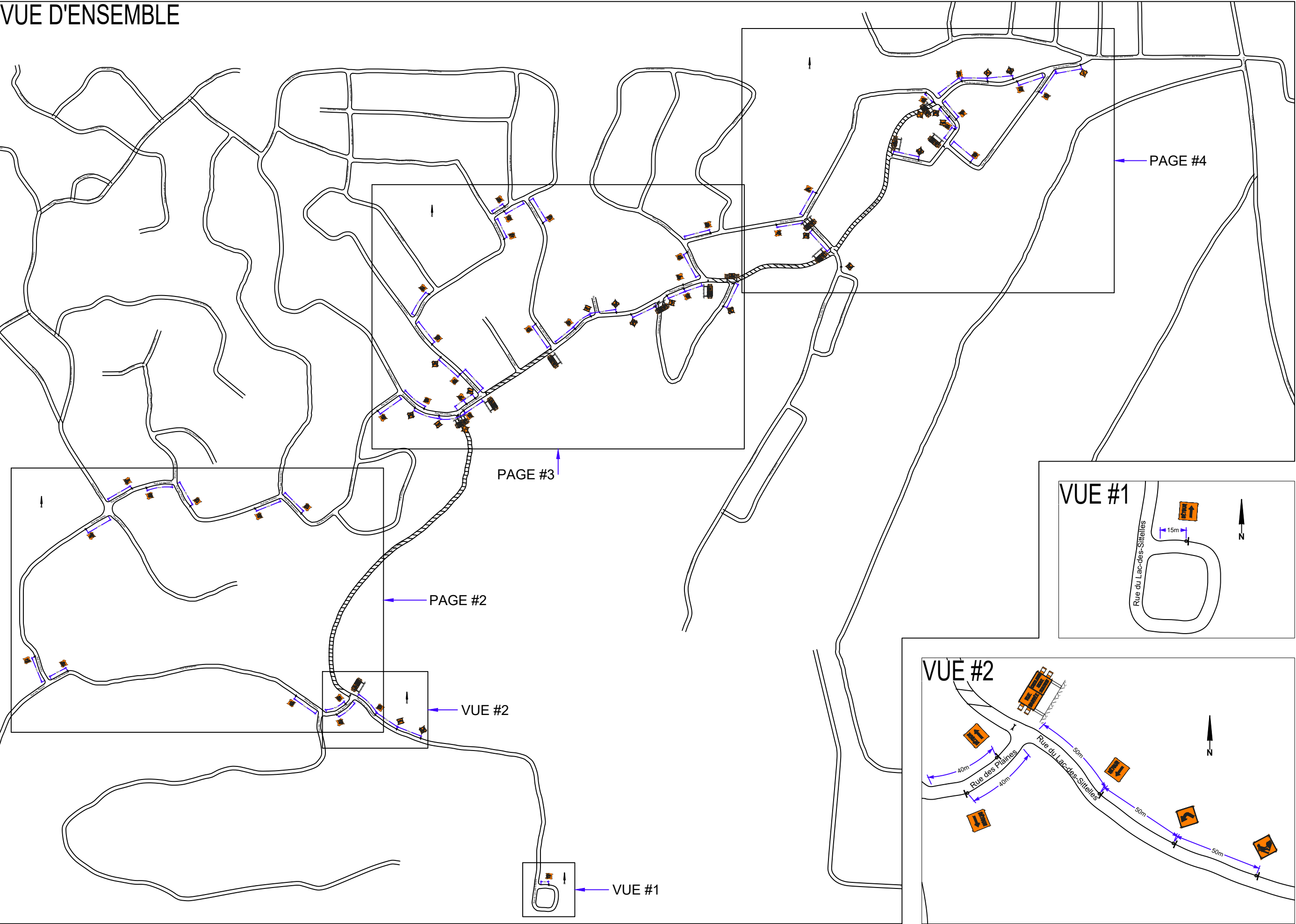


VUE D'ENSEMBLE



Légende :

-  Baril T-RV-7
-  Repère visuel
-  Chevron de direction T-RV-1
-  Repère visuel
-  Aire de travail
-  Panneau de signalisation
-  Type de pellicule : VIII fluorescent
-  Barrière (doit couvrir 80% de l'entrave)
-  Sens de la circulation
-  Atténuateur d'impact
-  Glissière en béton pour chantier avec T-RV-11 aux 8m
-  Feux de circulation (installation selon la Figure 4.35-1, Chapitre 4 du Tome V)
-  Barrière de contrôle (installation selon la Figure 4.34-4, Chapitre 4 du Tome V)

La signalisation en gris représente la signalisation existante (permanente ou chantier existant)

V (Km/h)	L(m)	E(m)	B(m)	d(m)	Dimension minimale des panneaux
60 & -	10d	10	50	3.6	600mm x 600mm

V : Vitesse de conception
L : Longueur du biseau
E : Espace des repères visuels
B : Espace des panneaux
d : Largeur de l'entrave sur une voie

ÉMIS POUR INSTALLATION	DATE
COMMENTAIRES #1	22-07-2026

Concepteur du plan de signalisation:

SIGNAL
CONSEIL
819-377-8264

Cliant:

COLAS

Fermeture complète avec
chemin de détour
Rue du Lac-des-Sittelles, Austin
Travaux de courte durée en milieu urbain

DESSINÉ & APPR. PAR:	Audrey Lepire, ing.
N° PROJET	SHE-23015300-A0
N° PLAN	N°01
DATE	22-07-2026
SCEAU D'APPROBATION	

* Masquer les panneaux existants en contradiction avec la signalisation des travaux.
Aucun véhicule ne doit circuler à moins de 3m d'une excavation de plus de 1.2m de profondeur dont la pente des parois est plus abrupte que 1:1.



Légende :

- Baril T-RV-7
- Repère visuel
- Chevron de direction T-RV-1
- Repère visuel
- Aire de travail
- Panneau de signalisation
- Type de pellicule : VIII fluorescent
- Barrière
- (doit couvrir 80% de l'entrave)
- Sens de la circulation
- Atténuateur d'impact
- Glissière en béton pour chantier avec T-RV-11 aux 8m
- Feux de circulation (installation selon la Figure 4.35-1, Chapitre 4 du Tome V)
- Barrière de contrôle (installation selon la Figure 4.34-4, Chapitre 4 du Tome V)

La signalisation en gris représente la signalisation existante (permanente ou chantier existant)

V (Km/h)	L(m)	E(m)	B(m)	d(m)	Dimension minimale des panneaux
60 & -	10d	10	50	3.6	600mm x 600mm
V : Vitesse de conception L : Longueur du biseau E : Espace des repères visuels B : Espace des panneaux d : Largeur de l'entrave sur une voie					

EMIS POUR INSTALLATION	DATE
COMMENTAIRES #1	22-07-2026

Concepteur du plan de signalisation:

SIGNAL CONSEIL

819-377-8264

Cliant:

COLAS

Fermeture complète avec chemin de détournement

Rue du Lac-des-Sittelles, Austin

Travaux de courte durée en milieu urbain

DESSINÉ & APPR. PAR: Audrey Lepire, ing.	N° PROJET: SHE-23015300-A0
N° PLAN: N°01	DATE: 22-07-2026

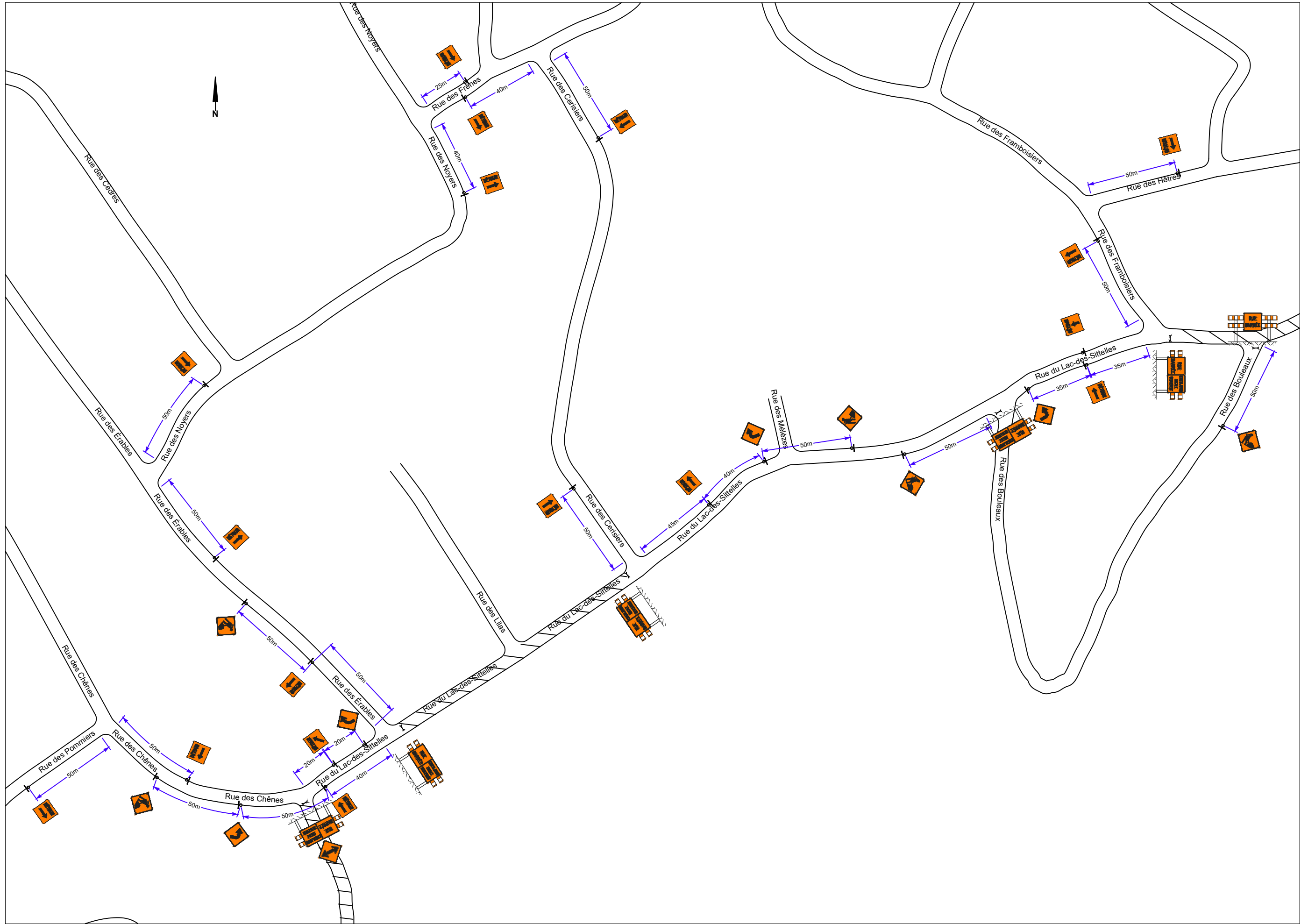
SEAL D'APPROBATION

138205

QUÉBEC

* Masquer les panneaux existants en contradiction avec la signalisation des travaux.

Aucun véhicule ne doit circuler à moins de 3m d'une excavation de plus de 1.2m de profondeur dont la pente des parois est plus abrupte que 1:1.



Légende :

- Baril T-RV-7
- Repère visuel
- Chevron de direction T-RV-1
- Repère visuel
- Aire de travail
- Panneau de signalisation
- Type de pellicule : VIII fluorescent
- Barrière (doit couvrir 80% de l'entrave)
- Sens de la circulation
- Atténuateur d'impact
- Glissière en béton pour chantier avec T-RV-11 aux 8m
- Feux de circulation (installation selon la Figure 4.35-1, Chapitre 4 du Tome V)
- Barrière de contrôle (installation selon la Figure 4.34-4, Chapitre 4 du Tome V)

La signalisation en gris représente la signalisation existante (permanente ou chantier existant)

V (Km/h)	L(m)	E(m)	B(m)	d(m)	Dimension minimale des panneaux
60 & -	10d	10	50	3.6	600mm x 600mm
V : Vitesse de conception L : Longueur du biseau E : Espace des repères visuels B : Espace des panneaux d : Largeur de l'entrave sur une voie					

EMIS POUR INSTALLATION	DATE
COMMENTAIRES #1	22-07-2026

Concepteur du plan de signalisation:

SIGNAL
CONSEIL
819-377-8264

Cliant:

COLAS

Fermeture complète avec
chemin de détournement
Rue du Lac-des-Sittelles, Austin
Travaux de courte durée en milieu urbain

DESSINÉ & APPR. PAR: Audrey Lepire, ing.	
N° PROJET SHE-23015300-A0	
N° PLAN N°01	
DATE 22-07-2026	

SEAL D'APPROBATION

2026-07-22

* Masquer les panneaux existants en contradiction avec la signalisation des travaux.
Aucun véhicule ne doit circuler à moins de 3m d'une excavation de plus de 1.2m de profondeur dont la pente des parois est plus abrupte que 1:1.

